



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/18
2 mars 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE DE L'ANNEE 2004

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande l'approbation globale du Comité exécutif pour le montant de 756 991 \$ US au titre des amendements à son programme de travail 2004 plus 51 252 \$ US de coûts d'appui d'agence.

2. Les activités proposées dans les Amendements au programme de travail du PNUE sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 1 : Amendements au Programme de travail 2004 du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
AI. Prorogation du projet de renforcement des institutions:			
		Tonnes PAO	
Soudan	Prorogation du projet renforcement des institutions: phase IV	12,05	
		145 860	145 860
Total partiel pour les projets de renforcement des institutions:		145 860	145 860
AII. Autre activité			
	Assistance pour la sensibilisation régionale	200 000	200,000
Total partiel pour autre activité:		200 000	200 000
AIII. Plans de gestion des frigorigènes			
Bangladesh	Plan national d'élimination des SAO (1ère tranche): Programme de formation et d'accréditation pour les techniciens d'entretien en réfrigération, incluant l'élaboration d'un code de bonnes pratiques.	39 500	[1]
Bangladesh	Plan national d'élimination des SAO (1ère tranche): Programme de formation pour les agents des douanes	21 000	[1]
Bangladesh	Plan national d'élimination des SAO (1ère tranche): Sensibilisation du public et diffusion de l'information aux principaux intervenants	30 000	[1]
Niger	Mise en oeuvre de la mise à jour du Plan de gestion des frigorigènes (PGF): formation des agents des douanes	25 000	[2]
Niger	Mise en oeuvre de la mise à jour du PGF: programme de formation des formateurs des techniciens d'entretien en réfrigération	55 747	[2]
Niger	Mise en oeuvre de la mise à jour du PGF: activités de surveillance	23 000	[2]
Total partiel pour les plans de gestion:		194 247	
TOTAL PARTIEL SECTION A:		540107	
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
BI. Prorogation des projets de renforcement des institutions:			
		Tonnes PAO	
Barbade	Projet de renforcement des institutions: phase III	n/d	En attente
Dominique	Prorogation projet de renforcement des institutions: phase II	n/d	En attente
St. Kitts-et-Nevis	Prorogation projet de renforcement des institutions: phase II	n/d	En attente
St. Vincent et Grenadines	Prorogation projet de renforcement des institutions: phase II	n/d	En attente
		26 260	En attente
BI. Prorogation de projets de renforcement des institutions: projet approuvé préalablement et assorti de conditions			
		Tonnes PAO	
Bahamas	Projet de renforcement des institutions : phase II, 2 ^e année	n/d	En attente
TOTAL PARTIEL SECTION B:		216 884	
TOTAL POUR LES SECTIONS A ET B:		756 991	
Coûts d'appui à l'Agence d'exécution (13 %):		51 252	
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL:		808 243	

Note [1] se réfère au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/25

[2] se réfère au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/40

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE**AI : Prorogation du projet de renforcement des institutions**

a) Soudan (phase IV) 145 860 \$US

Description du projet

3. La description du projet de renforcement des institutions de ce pays figure à l'Annexe I du présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet susmentionné, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1. Il est demandé au Comité exécutif de communiquer au Gouvernement du Soudan les observations présentées dans l'Annexe II du présent document.

AII : Autre activitéAssistance pour la sensibilisation régionale (200 000 \$ US)

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale pour l'activité susmentionnée au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**BI : Prorogation des projets de renforcement des institutions**

(a)	Barbade (phase III)	116 957 \$ US
(b)	Dominique (phase II)	26 000 \$ US
(c)	Saint-Kitts-et-Nevis (phase II)	26 000 \$ US
(d)	Saint-Vincent-et-les-Grenadines (phase II)	26 260 \$ US

Description du projet

6. Les descriptions des projets de renforcement des institutions des pays susmentionnés figurent à l'Annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat du FondsBarbade

7. En 2002, la Barbade a consommé 9,5 tonnes PAO de CFC et 0,4 tonne PAO de bromure de méthyle. Alors que sa consommation de CFC se situait en dessous de son niveau de gel qui

est de 21,5 tonnes PAO, celle du bromure de méthyle était au-dessus du niveau de gel, c'est-à-dire 0,1 tonne PAO. Par conséquent, conformément à la Décision XV/25 de la 15^e réunion des Parties au Protocole de Montréal, la Barbade n'est pas en conformité avec les mesures de contrôle dudit Protocole.

8. La Décision XV/25 résume les mesures qui doivent être prises par la Barbade et les pays qui se trouvent dans une situation similaire en vue d'un retour à la conformité. Des projets ont été approuvés pour la Barbade et leur mise en œuvre permettra à ce pays de réaliser l'objectif de réduction de 20% en 2005.

Dominique

9. La république de Dominique n'a pas transmis les données relatives à sa consommation des substances du Groupe I, Annexe A pour la période allant de juillet 2001 au 31 décembre 2002, mais a fourni des informations sur sa consommation de l'année 2002 qui se chiffre à 3 tonnes PAO. Cette consommation est supérieure au niveau de gel de la consommation qui est de 1,5 tonnes PAO. Ainsi, conformément à la Décision XV/25 de la 15^e réunion des Parties au Protocole de Montréal, et en l'absence de toute clarification, la République de Dominique a été considérée comme étant en situation de non-conformité aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

10. Il a été demandé à la république de Dominique de fournir de toute urgence les données relatives aux substances du Groupe I Annexe A pour la période en revue allant du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002, et de fournir pour examen lors de la prochaine réunion du Comité de mise en œuvre, des explications sur son excédent de consommation, ainsi qu'un plan d'action assorti des objectifs spécifiques et d'un calendrier pour un prompt retour à la conformité. Il a été demandé à la république de Dominique d'envisager : l'introduction dans son plan d'action de l'institution des quotas pour pouvoir geler les importations aux niveaux de référence et respecter le calendrier d'élimination; l'interdiction des importations d'appareils à base de SAO, et l'adoption d'une politique et d'une réglementation qui permettront de réaliser des progrès dans l'élimination.

11. Les objectifs du plan d'action pour la phase II du projet de renforcement des institutions de la république de Dominique sont les suivants :

- Atelier de formation des formateurs et atelier de formation des techniciens sur les bonnes pratiques en réfrigération;
- Mise en place d'un système de permis;
- Certification des techniciens;
- Formation des agents des douanes, des gardes-côtes, des techniciens en foresterie et des importateurs, des grossistes et détaillants, sur les techniques d'identification de produits contenant du CFC;
- Collecte des données et transmission de celles-ci au PNUE par le biais du Bureau Régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- Mise en place et re-dynamisation du Comité national de l'Ozone.

Saint-Kitts-et-Nevis

12. Saint-Kitts-et-Nevis a communiqué les données de sa consommation en 2002 des substances du Groupe I Annexe A qui est de 5,3 tonnes PAO. Ce volume est supérieur à sa limite de consommation établie à 3,7 tonnes PAO. Aussi, Saint-Kitts-et-Nevis n'a pas déclaré sa consommation des substances du Groupe I Annexe A pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2002. Ainsi, conformément à la Décision XV/21, tout comme la République de Dominique, ce pays est potentiellement en situation de non-conformité en ce qui concerne la consommation des substances du Groupe I Annexe A pendant la période en revue allant du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002. Par conséquent, les décisions énoncées dans le paragraphe 7 ci-dessus s'appliqueront également à Saint-Kitts-et-Nevis.

13. Le Comité exécutif a approuvé un plan de gestion des frigorigènes pour Saint-Kitts-et-Nevis d'un montant de 124 300 \$ US pour aider ce pays à élaborer des politiques et des lois.

14. Tout comme la Barbade, Saint-Kitts-et-Nevis est, conformément à la Décision XV/25, potentiellement en situation de non-conformité en ce qui concerne la consommation de bromure de méthyle, substance de l'Annexe E. Ce pays a déclaré une consommation de bromure de méthyle de 0,3 tonne PAO pour 2002, alors que son niveau de gel de consommation est de 0 tonne. Par conséquent, la Décision XV/25 de la 15^e réunion des Parties au Protocole de Montréal énoncée dans le paragraphe 4 ci-dessus s'applique également à Saint-Kitts-et-Nevis.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

15. Pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le niveau de gel de la consommation des substances du Groupe I Annexe A est de 1,77 tonnes PAO. Ce pays a déclaré une consommation de 6,02 tonnes pour 2002. Sa consommation des substances du Groupe I Annexe A pour les années 2000, 2001 et 2002 était de 6,04, 6,86 et 6,02 tonnes PAO respectivement, alors que sa consommation pour la période considérée allant du 1^{er} juillet 2000 au 21 décembre 2001 était de 9 tonnes. Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'a pas déclaré sa consommation pour la période allant du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002. Par conséquent, conformément à la Décision XV/42 de la 15^e réunion des Parties au Protocole de Montréal, Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'a pas respecté ses engagements en vertu de l'Article 2A du Protocole de Montréal.

16. Dans leur Décision XV/42, les Parties ont noté avec regret que Saint-Vincent-et-les-Grenadines ne s'était pas conformé aux exigences de la Décision XIV/24 de la quatorzième réunion des Parties qui lui demandait de soumettre en urgence, un plan d'action à la prochaine réunion du Comité de mise en œuvre. Il a également été rappelé au Gouvernement ses obligations en vertu du Protocole, en ce qui concerne l'élimination de la consommation des SAO, ainsi que la nécessité d'instituer et d'appliquer une politique gouvernementale efficace, et un cadre institutionnel aux fins de la mise en œuvre et de la surveillance de la stratégie nationale d'élimination.

17. Dans son plan d'action accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions, Saint-Vincent-et-les-Grenadines a indiqué les principaux objectifs du projet pour les deux prochaines années et qui sont :

- Ateliers de formation des formateurs et formation des techniciens sur les bonnes pratiques en réfrigération;
- Obligation d'obtenir un permis comme préalable pour travailler
- Accréditation des techniciens;
- Formation des agents des douanes, des gardes-côtes, des techniciens en foresterie, et des importateurs, grossistes et détaillants sur les techniques d'identification des produits contenant du CFC;
- Collecte et transmission des données au PNUE par le biais de ROLAC;
- Re-dynamisation de l'Unité nationale de l'Ozone et du Comité directeur.

18. Un plan de gestion des frigorigènes comprenant la formation des formateurs en bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération, ainsi que la surveillance et la réglementation des SAO et des équipements à base de SAO, a été approuvé pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines en juillet 1998 (25^e réunion) pour un financement total de 65 000 \$ US.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

19 Le Secrétariat du Fonds et le PNUE ont convenu des niveaux de financement de la prorogation des projets de renforcement des institutions pour la Barbade, la république de Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les-Grenadines tel que indiqué plus haut. Les demandes de financement sont soumises à l'examen individuel, compte tenu des observations du Secrétariat mentionnées plus haut. Il est demandé au Comité exécutif de communiquer aux Gouvernements de la Barbade, de la république de Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, les observations formulées suite à l'examen des projets et qui figurent dans l'Annexe I du présent document .

BII. Prorogation du projet de renforcement des institutions : projet approuvé antérieurement et assortis de conditions

Bahamas : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initialement approuvé:	
Phase I: mai 1996	50 000
Phase II: avril 2003	21 666*
Total	71 666
Montant demandé pour la prorogation (Phase II) (\$US):	21 667**
Montant recommandé pour approbation (\$US)	21 667
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$ US)	0
Coût total de la Phase I du renforcement des institutions pour le Fonds Multilatéral	21 667

Date d'approbation du programme de pays	mai 1996
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	--
Consommation totale des SAO déclarée dans le cadre du programme de pays (1994) (tonnes PAO)	68,1
Plus récente consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)	58
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	64,9
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de 1995-1997)	0
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)	0,2
Plus récente consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	55
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,3
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	0
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0,2
Montant approuvé pour les projets (à la date de décembre 2003) (\$ US)	680 153
Montant décaissé (à la date de décembre 2003) (\$ US):	338 342
SAO à éliminer (en tonnes PAO)	30,6
SAO éliminées (à la date de décembre 2003) (en tonnes PAO)	13

*Pour une année

**Deuxième année de la phase I pour un total de 43 333 \$ US pour deux ans

Historique

20. La demande d'approbation de la prorogation de la phase II du projet de renouvellement des institutions des Bahamas a été examinée à la 39^e réunion du Comité exécutif. Considérant la non-conformité de ce pays en ce qui concerne le gel de sa consommation de CFC pendant la période en revue allant de juillet 2000 à juin 2001 (Décision XIV/19 de la 14^e réunion des Parties au Protocole de Montréal), le Comité exécutif a décidé (Décision 39/27) d'approuver la prorogation du projet de renforcement des institutions des Bahamas pour une année, étant entendu que l'approbation était sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal traitant de la non-conformité. Le Comité exécutif a subordonné l'approbation future de financement pour la prorogation du projet de renforcement des institutions aux Bahamas à certaines conditions, notamment, que :

- a) Les représentants du Secrétariat du Fonds Multilatéral et du Secrétariat de l'Ozone rencontrent les représentants des Bahamas aux prochaines réunions du réseau (en 2003) pour leur exprimer leur profonde préoccupation quant au non-respect du gel de la consommation de CFC, et examinent les propositions émises par ce pays pour rétablir la conformité le plus tôt possible;
- b) Les Bahamas pouvaient soumettre une demande de financement au titre de la 2^e année, dès que l'accord passé entre le Gouvernement des Bahamas et la Banque

mondiale pour le plan d'élimination finale, approuvé à la 35^e réunion du Comité exécutif aura été signé et que le projet serait en cours d'exécution.

Observations du Secrétariat du Fonds

21. Le Secrétariat du Fonds n'a pas pu participer à la réunion régionale du réseau des administrateurs des Bureaux de l'ozone tenue en 2003 après la 39^e réunion. Cependant, un représentant du secrétariat avait discuté de cette question avec l'administrateur du bureau de l'Ozone des Bahamas à la réunion du réseau de 2002. Le PNUE a fait savoir au Secrétariat qu'un certain nombre d'activités ont été entreprises pour aider les Bahamas à rétablir la conformité en ce qui concerne les exigences de consommation de CFC. Ces activités comprenaient entre autres, les rencontres bilatérales avec les représentants des Bahamas lors des réunions du réseau en 2003 et à une réunion au début 2004 des petits états insulaires en voie de développement, ainsi qu'une mission de pays organisée par l'équipe du Plan d'action pour la conformité du PNUE, qui a examiné la question au niveau des hautes instances gouvernementales.

22. Les Bahamas ont déclaré en 2002 une consommation annuelle de CFC de 55 tonnes PAO, valeur inférieure à son niveau de gel de la consommation qui est 64,9 tonnes PAO.

23. Le PNUE a aussi transmis au Secrétariat une lettre du Gouvernement des Bahamas indiquant que l'accord entre la Banque et le Gouvernement des Bahamas sur le Plan de gestion d'élimination finale, a été signé en novembre 2003. Il a également informé le Secrétariat des mesures qui étaient d'exécution en vue d'assurer une bonne mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale. Ces mesures comprennent :

- Une loi : « le projet de loi relatif à l'application du Protocole de Montréal et des autres mesures y afférentes » déposé le 4 février 2004 par le Premier Ministre devant l'Assemblée. Ce projet de loi donne force de loi au système de permis d'importation et d'exportation;
- Négociation avec le Ministère des Affaires étrangères en vue de la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing;
- Préparatifs en vue de la formation des agents de douanes en avril 2004;
- Encouragement des principaux utilisateurs et distributeurs de CFC à être parties prenantes dans le plan de gestion de l'élimination finale.

24. Les Bahamas attendent de la Banque mondiale, le premier décaissement de fonds devant leur permettre de réaliser la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale. Les Bahamas semblent avoir démontré leur détermination à rétablir la conformité avec les dispositions du Protocole de Montréal.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

25. A la lumière des informations contenues dans les observations susmentionnées du Secrétariat, le Comité exécutif pourrait approuver la libération du financement au titre de la 2^e année de la phase I du projet de renforcement des institutions des Bahamas, au niveau de financement de 21 667 \$ US.

AUTRES ACTIVITÉS DU PNUE

26. Au cours de l'examen de deux projets d'investissement soumis à la 42^e réunion, le Secrétariat a noté que le PNUE était impliqué en tant que co-agence d'exécution dans la mise en œuvre de certaines composantes ne portant pas sur des investissements de ces projets. Il s'agit du projet du plan d'élimination finale de CFC en Inde (soumis par l'Allemagne) et du projet d'un plan d'action national en vue de la conformité pour le Sri Lanka (soumis par le Japon). La structure et le coût de ces projets sont encore en cours de discussion dans le cadre de l'examen des projets. A la fin, s'il s'avère que le PNUE demande le financement pour les activités pour l'un ou l'autre de ces projets à la 42^e réunion, des addenda aux amendements du programme de travail du PNUE et au présent document, seront publiés conformément à la décision 41/80 relative aux procédures en matière d'examen des projets.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Barbade : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montant initialement approuvé	
Phase I: décembre 1994	134 950
Phase II: novembre 1998	90 000
Total	224 950
Montant demandé pour la prorogation (Phase III) (\$US\$):	116 957
Montant recommandé pour approbation(\$US)	116 957
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la Phase III du renforcement des institutions pour le Fonds Multilatéral	116 957
Date d'approbation du programme	décembre 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	--
Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1993), (tonnes PAO)	39,3
Total de la plus récente consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)	12,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de 1995-1997)	21,5
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)	0,1
Plus récente consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	9,5
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	2,2
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0,4
Montant approuvé pour les projets (à la date de décembre 2003) (\$US)	535 515
Montant décaissé (à la date de décembre 2003) (\$US):	430 648
SAO à éliminer (tonnes PAO)	14
SAO éliminées (à la date de décembre 2003) (tonnes PAO)	14

Rapport de situation

1. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'Ozone de la Barbade a préparé des activités de sensibilisation en utilisant le personnage Ozzy Ozone du PNUE pour illustrer les problèmes relatifs à l'ozone. Cette image est également utilisée dans les publications traitant des questions de l'ozone pour diffusion dans le monde entier. La sensibilisation sur l'ozone fait aussi

partie des programmes scolaires. Le document de politique sur les SAO préparé et soumis au Gouvernement, a été approuvé, ce qui a permis l'élaboration d'une réglementation pour surveiller et contrôler les importations de SAO dans le pays, et imposer les restrictions fixées par l'Unité nationale de l'ozone. Un nouveau document de politique a été aussi préparé et inclut la surveillance et l'élimination du bromure de méthyle, en même temps qu'il propose l'introduction d'un système de permis à l'importation. La majorité des importateurs sont conscients du sort qui va être réservé au CFC et à ses usages. Beaucoup d'entre eux ont commencé à modifier leur équipement ou à importer seulement les équipements qui utilisent le HFC-134a. La collecte régulière des données et la déclaration des données de consommation ont été facilitées avec la participation à ces exercices du secteur privé qui est venu se joindre à l'Unité nationale de l'Ozone pour contribuer à l'élimination dans les délais des SAO.

2. L'Unité nationale de l'ozone joue le rôle de point focal pour toutes les questions spécifiques et non spécifiques liées à l'ozone. Elle est généralement assistée par un comité directeur qui comprend : Les départements gouvernementaux et les entreprises privées directement concernées par les SAO. L'unité nationale de l'ozone est supervisée par le secrétaire permanent et le responsable en chef de l'environnement. Le responsable de l'ozone rend compte au responsable en chef de l'environnement qui à son tour rend compte au secrétaire permanent; celui-ci peut envoyer un rapport au responsable administratif en chef (si les questions administratives sont impliquées, ou rendre compte au ministre qui à son tour soumet la question au Gouvernement dirigé par le Premier ministre, qui est la plus haute instance de prise de décision de la Barbade.

3. Le projet de renforcement des institutions a permis le déploiement des efforts considérables par les planificateurs nationaux pour tenir compte des préoccupations suscitées par les SAO dans tous les projets futurs. L'imposition de permis à tous les utilisateurs de CFC, la formation des techniciens pour adapter les équipements et recycler les gaz à base de SAO, la proposition d'un projet de loi interdisant tout produit contenant des SAO et interdisant aux importateurs de dédouaner aux ports toute SAO ou tout équipement à base de SAO, constituent des exemples illustrant la manière dont les questions des SAO ont été incorporées dans la planification nationale.

4. En ce qui concerne le bromure de méthyle, l'urbaniste chef, le responsable en chef de l'Agriculture et le Ministère de l'Environnement ont organisé un atelier impliquant les propriétaires de terrain de golf de l'île. Ils ont convenu que le méthyle de bromure n'est pas indispensable pour la préparation d'un terrain de golf, et qu'à l'avenir, il faudrait explorer les produits de remplacement de cette substance pour tout nouveau terrain de golf à créer.

Plan d'action

5. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le Barbade envisage l'intensification de son projet de sensibilisation à travers une série de cours destinés aux écoles primaires et secondaires et la diffusion des programmes avec la mascotte « Ozzy Ozone » tout le long de l'année, et plus intensément pendant la semaine de l'ozone; des jouets « Ozzy Ozone » seront aussi distribués avec les informations traitant des questions de l'ozone. L'unité nationale de l'ozone envisage d'organiser une série de séminaires au profit des

intervenants devant être touchés par les politiques et directives d'élimination et un atelier de formation pour les intervenants dans le secteur de la réfrigération. Avec la collaboration des intervenants concernés, l'unité nationale de l'ozone envisage de finaliser l'élaboration d'un système de permis et de le soumettre au gouvernement pour approbation. L'unité nationale de l'ozone se propose d'améliorer sa manière de collecter et de transmettre les données, d'une part en renforçant ses liens avec le secteur import/export du département des douanes, pour s'assurer de l'exactitude des volumes de SAO importées, et d'autre part, en encourageant le secteur privé de la réfrigération et de la climatisation à transmettre ses données chaque année et de manière exacte.

Dominique : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initialement approuvé:	
Phase I: novembre 1998	30 000
Total	30 000
Montant demandé pour la prorogation (Phase II) (\$US):	26 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)	26 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds Multilatéral	26 000
Date d'approbation du programme de pays	novembre 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	--
Consommation totale de SAO déclarée en vertu programme de pays (1997), (tonnes PAO)	1,5
Total de la plus récente consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)	3,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de 1995-1997)	1,5
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)	0
Plus récente consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	3
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	0,1
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (à la date de décembre 2003) (\$US)	100 570
Montant décaissé (à la date de décembre 2003) (\$US):	46 330
SAO à éliminer (tonnes PAO)	0
SAO éliminées (à la date de décembre 2003) (tonnes PAO)	0

Rapport de situation

6. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone de la République de Dominique a été mise en place et le programme de pays a été développé. La réglementation en matière d'élimination des SAO ainsi que le manuel de pays ont été préparés. L'Unité nationale de l'ozone, dans le cadre de son projet de sensibilisation du public, a préparé un programme télévisé sur les questions de l'ozone, organisé des concours artistiques et publié des articles dans les journaux et les revues. La République de Dominique a aussi participé à l'atelier tenu en juin 2003 et qui réunissait tous les responsables de l'ozone des Caraïbes; cet atelier visait à améliorer la sensibilisation des responsables de l'ozone sur la nécessité d'identifier et d'éliminer les SAO et sur l'importance du Protocole de Montréal; l'atelier visait aussi l'établissement d'une méthode et d'une stratégie institutionnelle qui puissent permettre une coordination efficace entre les agences compétentes. Six techniciens ont été formés au cours des ateliers d'Antigua et de la Barbade sur l'utilisation des équipements de récupération et de recyclage et sur les bonnes pratiques en réfrigération. Une collaboration avec les autorités légales a été initiée en vue d'introduire un système de permis d'importation et de consommation de SAO, ainsi qu'un système d'accréditation pour les techniciens en réfrigération. Le système de surveillance et de collecte des données relatives à l'importation et à la consommation des SAO a été mis en place et les rapports sont désormais transmis sur une base régulière aux agences compétentes.

7. La République de Dominique a fait état de ses difficultés à honorer tous ses engagements en raison de l'insuffisance de l'assistance financière. Pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du programme, les mesures suivantes ont été proposées :

- Accorder une plus grande attention à la sensibilisation du public par le biais de l'introduction dans les écoles et collèges, d'un programme d'éducation sur la protection de la couche d'ozone. A cette fin, on aura besoin de créer un poste d'adjoint au responsable de l'ozone;
- Organiser de manière urgente une approche participative à travers la sensibilisation du public et l'implication des intervenants;
- Multiplier la tenue des réunions régionales, pour permettre les échanges de l'information sur l'expérience des pays développés;
- Examiner la question de l'augmentation des fonds alloués

8. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement du Commonwealth de Dominique a piloté et facilité la mise en place de l'Unité de coordination environnementale qui fait fonction de l'unité de l'ozone. L'unité de coordination environnementale rend compte au secrétaire permanent du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. L'Unité de coordination environnementale du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, en collaboration avec les autres ministères, veille au respect des engagements pris par le Commonwealth de Dominique en vertu de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal. Le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère du Commerce sont les autorités compétentes en matière de permis d'importation des SAO. L'Unité de coordination environnementale participe conjointement avec le bureau des normes, à l'accréditation et à l'inspection des organismes de certification des techniciens qui sont appelés à manipuler les appareils et les récipients contenant les SAO.

Plan d'action

9. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, la République de Dominique envisage d'intensifier, à travers les reportages dans les médias, ses projets de sensibilisation sur les effets néfastes de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Elle envisage aussi de : interdire les rejets de CFC au cours des opérations de purge et de vidange; minimiser et éliminer, par le biais des pratiques améliorées d'entretien, de la prévention des fuites, de la récupération et du recyclage de CFC, de la formation des technicien en réfrigération, les émissions incontrôlées de frigorigènes qui appauvrissent la couche de l'ozone; de stimuler la mise en place d'un réseau pour l'échange d'informations à travers le secteur dans l'espoir de promouvoir l'utilisation des équipements, des technologies et des liquides de refroidissement sans CFC; d'introduire une réglementation et des codes obligatoires de bonnes pratiques en réfrigération.

Saint-Kitts-et-Nevis : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays		
Agence d'exécution:		PNUE
Montant initialement approuvé:	Phase I: février 1997	30 000
	Total	30 000
Montant demandé pour la prorogation (Phase II) (\$US):		26 000
Montant recommandé pour approbation (\$US)		26 000
Coûts d'appui à l'agence (\$US)		0
Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds Multilatéral		26 000
Date d'approbation du programme de pays		février 1997
Date d'approbation de la mise à jour du programme (s'il y a lieu)		--
Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1997), (tonnes PAO)		5
Total de la plus récente consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)		6,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de 1995-1997)		3,7
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)		0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)		0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)		0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)		0
Plus récente consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO):		
(a) Groupe I Annexe A (CFC)		5,3
(b) Groupe II Annexe A (Halons)		0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)		0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)		0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)		0,7
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)		0,3
Montant approuvé pour les projets (à la date de décembre 2003) (\$US)		217 525
Montant décaissé (à la date de décembre 2003) (\$US):		171,692

SAO à éliminer (tonnes PAO)	2
SAO éliminées(à la date de décembre 2003) (tonnes PAO)	0

Rapport de situation

10. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone de Saint Kitts-et-Nevis a préparé, dans le cadre de son projet de sensibilisation du public, des programmes de télévision et de radio sur les questions relatives à l'ozone, a organisé des concours artistiques et publié des articles dans les journaux et revues. L'atelier des responsables de l'Ozone des Caraïbes, tenu en juin 2003, a permis de sensibiliser ces responsables sur la nécessité d'identifier et d'éliminer les SAO et sur l'importance du Protocole de Montréal. Un projet de loi visant à introduire les dispositions du Protocole de Montréal et ses amendements dans la législation nationale a été préparée et fait actuellement l'objet d'un examen final. Le système de surveillance et de collecte des données sur la consommation et l'importation des SAO a été mis en place et les rapports sont désormais transmis aux agences compétentes sur une base régulière.

11. Le rapport de situation a souligné les insuffisances des financements et le manque de personnel dans le cadre du projet de renforcement institutionnel, ce qui entraîne les difficultés que le pays rencontre à respecter ses obligations. Le rapport a indiqué par ailleurs que l'amélioration de la collecte des données a révélé des chiffres de consommation supérieurs à ceux prévus dans le programme de pays, plaçant ainsi le pays dans la situation de non conformité.

12. Pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du programme, les mesures suivantes ont été proposées :

- Accorder une plus grande attention à la sensibilisation du public par le biais de l'introduction dans les écoles et collèges, d'un programme d'éducation sur la protection de la couche d'ozone. A cette fin, on aura besoin de créer un poste d'adjoint au responsable de l'ozone;
- Organiser de manière urgente une approche participative à travers la sensibilisation du public et l'implication des intervenants;
- Multiplier la tenue des réunions régionales, pour permettre les échanges de l'information sur l'expérience des pays développés;
- Examiner la question de l'augmentation des fonds alloués.

13. Le rapport fait une description détaillée de la place de l'Unité nationale d'ozone au sein de l'administration nationale et montre comment le plan d'action de l'Unité pour le projet de renforcement institutionnel s'intègre dans le processus de planification nationale. Le département de l'Environnement du Ministre de la Santé et de l'Environnement est responsable, avec les autres ministères, du respect des engagements de Saint-Kitts-et-Nevis en vertu de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal. Le département de l'environnement, en collaboration avec celui des douanes, est responsable de l'application de la réglementation sur le système de permis et de l'accréditation des importateurs de SAO. Les Départements des finances, du commerce, des douanes et de la justice sont tous membres de l'Unité nationale de l'ozone.

Plan d'action

14. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, Saint-Kitts-et-Nevis envisage d'intensifier, à travers les reportages dans les médias et l'organisation des activités visant les écoles, les intervenants et le grand public ses projets de sensibilisation sur les effets néfastes de la déplétion de la couche d'ozone. Ce pays envisage aussi de : interdire les rejets de CFC au cours des opérations de purge et de vidange; minimiser et éliminer, par le biais des pratiques améliorées d'entretien, de la prévention des fuites, de la récupération et du recyclage de CFC, de la formation des technicien en réfrigération, les émissions incontrôlées de frigorigènes qui appauvrissent la couche de l'ozone; de stimuler la mise en place d'un réseau pour l'échange d'informations à travers le secteur, dans l'espoir de promouvoir l'utilisation des équipements, des technologies et des liquides de refroidissement sans CFC.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initialement approuvé:	
Phase I: juillet 1998	30 300
Total	30 300
Montant demandé pour la prorogation (Phase II) (\$US) :	26 260
Montant demandé pour approbation (\$US)	26 260
Coûts d'appui à l'agence (\$US)	0
Coût total de la Phase II du renforcement des institutions pour le Fonds Multilatéral	26 260
Date d'approbation du programme de pays	juillet 1998
Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (s'il y a lieu)	--
Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1996), (ODP tonnes)	3,6
Total de la plus récente consommation déclarée de SAO (2002) (tonnes PAO)	6,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de 1995-1997)	1,77
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)	0
Plus récente consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	6
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	0
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	0
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	0,4
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0

Montant approuvé pour les projets (à la date de décembre 2003) (\$US)	152 889
Montant décaissé (à la date de décembre 2003) (\$US):	92 424
SAO à éliminer (tonnes PAO)	0
SAO éliminées (à la date de décembre 2003) (tonnes PAO)	0

Rapport de situation

15. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone de Saint-Vincent-et-les-Grenadines a réalisé entre autres, l'organisation réussie de nombreuses activités de sensibilisation du public, à savoir : des programmes de radio et de télévision, des consultations et des débats sur les questions liées à l'ozone. La campagne de T-shirts et la publicité dans les transports publics ont aussi rencontré beaucoup de succès. 25 formateurs ont reçu une formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et 50 techniciens ont également été formés. Toutes les données ont été collectées et transmises au cours de la première année, en dépit de quelques retards; le système de surveillance n'a pas pu démarrer parce que le système de permis n'est pas encore mis en place.

16. Les programmes de sensibilisation du public et le travail avec le Ministère de l'éducation et les écoles ont constitué les principaux succès. A titre d'exemple, une école a présenté son projet ozone à la foire scientifique des Caraïbes et y a remporté le premier prix. Le même groupe d'élèves a aidé à faire du lobbying auprès du Gouvernement pour les questions relatives aux aspects juridiques du Protocole. Le Ministère des Affaires juridiques a pris du retard dans la préparation des instruments de réglementation. Pour améliorer davantage l'efficacité de la mise en œuvre du programme, il faudra prendre les mesures suivantes :

- Le Ministère des affaires juridiques doit être impliqué de manière permanente. Le travail dévolu à l'administrateur du Bureau de l'unité nationale de l'ozone doit être partagé avec les autres personnels permanents des départements en charge des variations climatiques, du commerce, de la surveillance de l'environnement, de la qualité de l'air;
- Le rôle de l'Association des techniciens doit être renforcé et celle-ci doit collaborer étroitement avec le Collège technique qui assure la formation en réfrigération.

17. L'unité nationale de l'ozone comprend l'Administrateur du bureau de l'ozone, le coordinateur des services environnementaux et un membre de l'Association des techniciens. L'Administrateur du bureau de l'ozone travaille sous la supervision du coordinateur des services environnementaux. Celui-ci rend compte directement au Secrétaire permanent (responsable administratif) et au Ministre (responsable politique) de la santé et de l'environnement. L'unité nationale de l'ozone, de concert avec le Conseil national consultatif pour l'environnement, supervise la mise en oeuvre du projet de renforcement des institutions. Le conseil national consultatif pour l'environnement comprend 11 membres représentant tous les 9 ministères et deux organisations non gouvernementales. Chaque membre du Conseil consultatif est chargé d'intégrer des éléments constitutifs du plan dans le plan de travail de son ministère.

Plan d'action

18. Au cours de la prochaine phase du renforcement des institutions, Saint-Vincent-et-les-Grenadines mènera les actions suivantes : organiser des ateliers pour les intervenants afin d'accroître leur implication; entreprendre de nouvelles activités de sensibilisation du public et assurer une éducation appropriée pour une plus grande prise de conscience des techniciens et du grand public; étudier les solutions de remplacement en prévoyant qu'elles entraîneront un besoin de formation supplémentaire; diffuser l'information sur les technologies sans CFC, disponibles et sur l'adaptation nécessaire des équipements existants, et rechercher les nouvelles technologies qui conviennent pour le pays. L'unité Nationale de l'ozone organisera des ateliers pour former les agents des douanes dans le domaine de l'identification des équipements contenant les SAO et les PAO, en vue d'un meilleur contrôle de ces produits; aussi, des codes obligatoires de bonnes pratiques en réfrigération seront introduits, ainsi qu'une réglementation permettant de parvenir à zéro rejet de frigorigènes. Tous les techniciens en réfrigération devront être accrédités et recevront une formation. L'unité nationale de l'ozone mettra au point un système de surveillance des données pour en améliorer la cueillette et la communication des données.

Soudan : prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays	
Agence d'exécution:	PNUE
Montant initialement approuvé:	
Phase I: mars 1994	168 300
Phase II: juillet 1999	112 200
Phase III: juillet 2001	112 200
Total	392 700
Montant demandé pour la prorogation (Phase IV) (\$US):	145 860
Montant recommandé pour approbation (\$US)	145 860
Coûts d'appui à l'agence(\$US)	0
Coût total de la Phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds Multilatéral	145 860
Date d'approbation du programme de pays	mars 1994
Date d'approbation de la mise à jour du programme (s'il y a lieu)	---
Consommation totale déclarée en vertu du programme de pays (1991), (tonnes PAO)	606,2
Total de la plus récente consommation de SAO déclarée (2002) (tonnes PAO)	258,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC) (Moyenne de1995-1997)	456,8
(b) Groupe II Annexe A (Halons) (Moyenne de 1995-1997)	2
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne de 1998-2000)	2,2
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle) (Moyenne de 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne de 1995-1998)	3

Plus récente consommation de substances réglementées (2002) (tonnes PAO):	
(a) Groupe I Annexe A (CFC)	
(b) Groupe II Annexe A (Halons)	253
(c) Groupe II Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0
(d) Groupe III Annexe B (Chloroforme de méthyle)	2,2
(e) Groupe I Annexe C (HCFC)	0
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
	3
Montant approuvé pour les projets (en date de décembre 2002) (\$US)	2 058 179
Montant décaissé (en date de décembre 2002) (\$US):	1 749 961
SAO à éliminer (tonnes PAO)	399,8
SAO éliminées (en date de décembre 2002) (tonnes PAO)	349,9

Rapport de situation

19. Au cours de la période en revue, l'unité nationale de l'ozone du Soudan a surveillé de près les importations des SAO et a réduit considérablement leur entrée dans le pays. L'unité a également mis en application les mesures réglementaires visant à l'élimination de la consommation des SAO. La formation des techniciens en réfrigération a été achevée et des activités de sensibilisation du public ont été organisées. Le Gouvernement du Soudan a par ailleurs ratifié les Amendements de Londres et de Copenhague au Protocole de Montréal. L'unité nationale de l'ozone a organisé des réunions avec la participation du Ministre de l'Environnement et des hauts responsables pour sensibiliser la classe politique sur les questions liées à l'ozone dans le pays.

20. L'unité nationale de l'ozone fait partie du Ministère de l'Industrie. Elle est placée sous la supervision directe du Secrétaire général du Haut Conseil pour l'Environnement et les Ressources naturelles. La position de l'unité nationale de l'ozone au sein du Ministère de l'Industrie, ses prérogatives, son personnel, ses ressources et sa hiérarchie qu'elle partage de manière extensive avec ce ministère facilitent l'exécution de ses missions, étant donné qu'elle a accès aux décideurs les plus hauts placés par l'entremise du Comité National pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal

21. Le Coordinateur de l'unité nationale de l'ozone est chargé d'assurer l'entière responsabilité de supervision du travail de l'unité et de veiller à ce que des mesures appropriées soient prises pour respecter les engagements pris en vertu du Protocole de Montréal. L'Unité nationale de l'ozone fait des efforts pour encourager la participation des décideurs et des autorités nationales des différents secteurs de l'économie aux activités d'élimination des SAO. En outre, une coopération étroite entre l'Unité nationale de l'ozone et les autorités nationales et industrielles compétentes ainsi qu'un appui continu au Programme des Nations Unies pour l'Environnement, ont contribué considérablement à l'intégration du plan d'action par les autorités, dans le processus de planification nationale.

Plan d'action

Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone envisage de poursuivre la surveillance des importations et du commerce des SAO et des équipements à base de SAO; elle poursuivra aussi l'application des mesures de contrôle en vue de réduire davantage les niveaux de la consommation du pays. L'Unité nationale de l'ozone va par ailleurs finaliser les projets du plan de gestion des frigorigènes ainsi que les autres projets en cours d'élimination des SAO, et promouvoir la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'échange d'information et du transfert des technologies de remplacement. La collecte des données et leur communication aux agences compétentes seront assurées avec diligence.

Annexe II

OPINIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS DE PROROGATION DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 42^E RÉUNION

Barbade

1. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la Barbade et note avec préoccupation que la consommation du bromure de méthyle déclarée au Secrétariat de l'ozone est supérieure à sa moyenne de consommation de cette substance pour la période 1995-1998, et qu'en conséquence, la Barbade pourrait ne pas être en mesure de se conformer aux exigences du Protocole de Montréal. Malgré cette situation, le Comité exécutif note que la Barbade a, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation des SAO. Le rapport fait état surtout de l'intensification des activités de sensibilisation, de l'organisation des séminaires avec les intervenants, du renforcement de la collaboration avec le Département des douanes en vue d'obtenir des données plus exactes, et de la finalisation de la mise en place du système de permis d'importation. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par la Barbade pour éliminer sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Barbade poursuive la mise en œuvre de son programme de pays ainsi que ses activités dans le cadre de son plan de gestion des frigorigènes, et maintienne en l'améliorant ses niveaux actuels de réduction de la consommation de CFC.

Dominique

2. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de la République de Dominique et note avec beaucoup de préoccupation que ce pays n'a pas communiqué les données de sa consommation de CFC pour la période en revue allant du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002, que la consommation déclarée au Secrétariat de l'ozone est supérieure à sa moyenne de consommation de CFC pour la période 1995-1997 et qu'en conséquence, la République de Dominique pourrait ne pas être en mesure de se conformer aux exigences du protocole de Montréal. En dépit de cette situation, le Comité exécutif note que la République de Dominique a, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation des SAO, à savoir : l'intensification de ses activités de sensibilisation; l'organisation d'ateliers de formation pour les techniciens d'entretien en réfrigération; la mise en place d'un réseau d'échange de l'information et l'introduction des règles et des codes obligatoires de bonnes pratiques en réfrigération. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par la République de Dominique pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend donc à ce qu'au cours des deux prochaines années, la République de Dominique poursuive la mise en œuvre de son programme de pays ainsi que ses activités dans le cadre de son plan de gestion des frigorigènes, afin d'améliorer ses niveaux actuels de réductions de la consommation de CFC.

Saint-Kitts-et-Nevis

Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Saint-Kitts-et-Nevis et note avec beaucoup de préoccupation que ce pays n'a pas communiqué les données de sa consommation de CFC pour la période en revue allant du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002, que la consommation déclarée au Secrétariat de l'ozone est supérieure à sa moyenne de consommation de CFC pour la période 1995-1997 et qu'en conséquence, Saint-Kitts-et-Nevis pourrait ne pas être en mesure de se conformer aux exigences du protocole de Montréal. En dépit de cette situation, le Comité exécutif note que Saint-Kitts-et-Nevis a, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation des SAO, à savoir : l'intensification de ses activités de sensibilisation; l'organisation d'ateliers de formation pour les techniciens d'entretien en réfrigération; la mise en place d'un réseau d'échange de l'information. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par Saint-Kitts-et-Nevis pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend donc à ce qu'au cours des deux prochaines années, Saint-Kitts-et-Nevis poursuive la mise en œuvre de son programme de pays ainsi que ses activités dans le cadre de son plan de gestion des frigorigènes, en vue d'une amélioration substantielle de ses niveaux actuels de réduction de la consommation de CFC.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

4. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et note avec beaucoup de préoccupation que la consommation déclarée au Secrétariat de l'ozone pour la période 2000-2003 était largement supérieure à sa moyenne de consommation la période 1995-1997 et qu'en conséquence, Saint-Vincent-et-les-Grenadines pourrait ne pas être en mesure de conformer aux exigences du protocole de Montréal. Le Comité a également exprimé sa préoccupation du fait que Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'a pas réagi aux décisions des Parties au Protocole de Montréal. En dépit de cette situation, le Comité exécutif note que Saint-Vincent-et-les-Grenadines a, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation des SAO, à savoir : la poursuite des activités de sensibilisation; la diffusion de l'information sur les technologies sans CFC et sur l'adaptation des équipements existant, l'organisation d'ateliers de formation pour les agents des douanes et les techniciens d'entretien en réfrigération; l'introduction des codes obligatoires de bonnes pratiques en réfrigération et des règles en vue de la réalisation de l'objectif zéro rejet de frigorigènes dans l'atmosphère. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par Saint-Vincent-et-les-Grenadines pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend donc à ce qu'au cours des deux prochaines années, Saint-Vincent-et-les-Grenadines poursuive la mise en œuvre de son programme de pays ainsi que ses activités dans le cadre de son plan de gestion des frigorigènes, en vue d'une amélioration substantielle de ses niveaux actuels de réduction de la consommation de CFC.

Soudan

5. Le Comité exécutif a examiné l'information qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions du Soudan et note avec appréciation que les données sur la consommation rapportées au Secrétariat à l'ozone par ce pays sont inférieures à sa consommation de référence de CFC pour la période 1995-1997. De plus le soudan semble en mesure de respecter l'échéance pour la consommation de CFC. Le Comité exécutif prend également note que, dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Soudan a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO. Dans son rapport, le Soudan fait état entre autres, des activités suivantes :la poursuite de la surveillance des importations et du commerce des SAO et des équipements à base de SAO par le biais de l'application des lois et des mesures de contrôle; la promotion de la coopération régionale et internationale dans le domaine d'échange de l'information et du transfert des technologies de remplacement; l'intensification de ses activités de sensibilisation et de collecte et communication des données de la consommation. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts entrepris par le Soudan pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend donc à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Soudan poursuive la mise en œuvre de son programme de pays ainsi que ses activités dans le cadre de son plan de gestion des frigorigènes, en vue d'une amélioration substantielle de ses réductions actuelles de la consommation de CFC.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

UNEP 2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE
42ND MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE MONTREAL PROTOCOL

FEBRUARY 2004

Division of Technology, Industry and Economics
Energy and OzonAction Unit

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74
E-mail: unep.tie@unep.fr URL: <http://www.unepie.org/>

UNEP 2004 WORK PROGRAMME AMENDMENT

February 2004

SUMMARY

- I. Consistent with its 2004-2006 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2004 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 42nd meeting. This amendment includes the following projects:

No	Project Title	Reference	Funding Requested (US\$)
1	Implementation of the RMP Update for Niger: Training for customs officials.	BP 2004	25,000
2	Implementation of the RMP Update for Niger: Train the trainer programme for refrigeration service technicians.	BP 2004	55,747
3	Implementation of the RMP Update for Niger: Monitoring of the activities in the RMP Update.	BP 2004	23,000
4	Bangladesh National ODS Phase Out Plan: Training and Certification Programme for refrigeration service technicians	BP 2003	39,500*
5	Bangladesh National ODS Phase Out Plan: Training for Customs Officers	BP 2003	21,000*
6	Bangladesh National ODS Phase Out Plan: Public Awareness	BP 2003	30,000*
7	Institutional Strengthening Renewals for Bahamas, Barbados, Dominica, Saint Kitts and Nevis, Saint Vincent and the Grenadines, Sudan.	BP 2004	362,743
8	Assistance for regional awareness raising	BP 2004	200,000
	GRAND TOTAL		756,990

* The amounts being requested refer to 2004 only. The funding for the following years for these projects will be requested at a later stage.

- II. There are no additional activities for UNEP at this time which are included in the projects being presented to the Executive Committee by other Implementing Agency.

UNEP is including for the consideration of the Executive Committee certain projects that were approved as part of UNEP's 2003 Business Plan, but which for various reasons (including pre-conditions not being met, or countries not being prepared to submit a project during last year) were not ready for submission during calendar year 2003.

The activities proposed in this Amendment follow the latest applicable guidelines approved by the Executive Committee including relevant decisions taken at the 41st meeting.

1 Title: *Implementation of the RMP Update for Niger: Training for Customs technicians.*

Background This project is part of 2003 Business Plan of UNEP.

Objectives:

1. Through training workshops for customs officials enable them to:
 - become more aware about the ozone depletion and its effects;
 - become more familiar with the ODS import/export licensing system and other national regulations related to the phase-out of ODS, and their role in it;
 - identify the substances controlled under the Montreal Protocol and mixtures containing such substances; and
 - identify imported products that may contain ODS, especially refrigerators, freezers and other refrigeration equipment using CFCs;
 - record imports of ODS and ODS-containing products and report to the National Ozone Office.

Expected Outcomes:

The main expected outcomes of this activity are :

- survey the trade of ODS and the equipment containing ODS
- creation of a database on consumption following the main importers, end-users and sales.
- development of a an appropriate code for ODS
- cooperation between the customs offices of Eastern and Central African countries.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 2 February 2004. (Annex 1 of the Niger RMPU).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 2 February 2004. (Annex 1 of the Niger RMPU).

Cost: US\$25,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Purchase and distribution of equipment	3-5
Training workshops	6-9
Monitoring	1-12
Submission of PCR	6 months after project completion

2 Title: *Implementation of the RMP Update for Niger: Train the Trainer programme for refrigeration service officials.*

Background: This project is part of UNEP's 2003 Business Plan.

Objectives: The main objective of the training programme is to enable refrigeration and air conditioning workers to avoid unnecessary losses of CFC during the maintenance, servicing and repair of existing CFC based systems and master the technical skills to service and repair non- CFC systems. It will also strengthen the existing skill base of the trainers in the country.

It is expected that the technicians will have a complete understanding of the impact of ODS on the ozone layer, the policies that will be implemented by the Government of Niger to facilitate phase-out and on how their actions can contribute to the protection of Ozone layer. Additionally providing trainers with the necessary skills in this area should encourage conversion to alternative systems.

Expected Outcome:

- 50 trained trainers in good practices in refrigeration techniques;
- Trained technicians in in good practices in the refrigeration sector;
- Better management and reduction of consumption of ODS;
- Introduction of new methods of reparation and maintenance in technical training schools.

Target Audience: The training programme will target all refrigeration and air-conditioning technicians and engineers from all types of workshops.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 2 February 2004. (Annex 2 of the Niger RMPU).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 2 February 2004. (Annex 2 of the Niger RMPU).

Cost: US\$55,747 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-2
Phase 1: Train-the-trainers	3-6
Equipment procurement and distribution	3-6
Phase 2: Train the technicians	7-9
Monitoring and evaluation	2-12
Submission of PCR	6 months after project completion

3 Title: *Implementation of the RMPUpdate for Niger: Monitoring of the activites in RMP.*

Background This project is part of 2003 Business Plan of UNEP.

Objectives: In order to attain the objectives of the each one of the components in the RMP, two national consultants trained in refrigeration will have to be mandated to collect the data from all workshops which are included in the Recovery and Recycling project as well as the other activities in the RMP. The duties of the national consultants will also cover the other activities enlisted in the RMP.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 2 February 2004. (Annex 3 of the Niger RMPU).

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 2 February 2004. (Annex 3 of the Niger RMPU).

Cost: US\$23,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Project document and obtaining signature	1-3
Establishment of monitoring team	4-6
Monitoring	1-36
Submission of PCR	6 months after project completion

4. Title: Bangladesh National ODS Phase Out Plan: Training and Certification Programme for refrigeration service technicians.

Background: This project is part of UNEP’s 2003 Business Plan.

Objectives and description: With the emergence of new technologies for domestic refrigeration and MAC applications, in the span of a few years, the technicians in Bangladesh do not have the opportunity to get information disseminated and training provided in these technologies.

Bangladesh Refrigeration and Air-conditioning Merchants Association (BRAMA) – as a recognised association in this sector, has a membership of over 400 with representation from the import, retail and servicing sectors. BRAMA is participating actively in the implementation of the RMP and many of its members have attended the Training of Trainers workshop.

The RMP training project has funding for training approximately 2,000 technicians. It is estimated that there are nearly 25,000 technicians in the country, mostly in the unorganised sector. With additional training funding

sought in the National Phase Out Plan, it is proposed to enlist the retail network for R&AC supplies to identify and sensitise these technicians and take the training to these technicians. The retailers will be sensitised, flyers will be printed announcing training dates in specific locations and trainers will be sent to these locations to conduct 2/3 day evening training programs.

The Government, in partnership with BRAMA, will undertake this training. Funding is also requested to develop and disseminate a Code of Practice for R&AC technicians and retailers. It also proposes to introduce a Certification process for technicians and is requesting funding for the start up. Another component will be information dissemination to the R&AC sector in general on trends and practices. This is proposed to be done by having the facilities to obtain latest information on refrigeration and air-conditioning technologies (through internet and trade publications) and topic intensive seminars.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 26 February 2004.

Cost: US\$39,500 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See individual project documents.

5. Title: Bangladesh National ODS Phase Out Plan: Training for Customs Officers.

Background: This project is part of UNEP's 2003 Business Plan.

Objectives: Although over 100 customs officers will have been trained under the RMP (Phase 1 and 2), more customs officers at different check-points require training. Additional quantities of 15 ODS identifiers are required to cover the remaining customs entry points. A process of continuous training under National ODS Phase-out Plan is proposed to combat illegal trade and smuggling with ODS.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 26 February 2004.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 26 February 2004.

Cost: US\$21,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See individual project documents.

6. Title: Bangladesh National ODS Phase Out Plan: Public Awareness Campaign.

Background: This project is part of UNEP's 2003 Business Plan.

Objectives: With 2005 reductions in imports coming up very soon, the Ozone Cell of Bangladesh will launch an intensive public awareness campaign through advertisements in National newspapers and TV spots to sensitise the population of the impact of CFC-12 phase out and what alternatives are available.

Description: See the project proposal submitted separately to the MFS on 26 February 2004.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the MFS on 26 February 2004.

Cost: US\$30,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See individual project documents.

7. Title: I.S. Renewals: Bahamas, Barbados, Dominica, Saint Kitts and Nevis, Saint Vincent and the Grenadine, Sudan.

Background: This project is part of UNEP's 2004 Business Plan.

Objectives: Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 35/57 relating to the 30% increase in IS renewals).

Description: UNEP sent separate proposals for these projects to the Multilateral Fund Secretariat on 2 February 2004.

Time Frame: See separate Terminal reports and Action plans.

Cost:

Country	Cost (US\$)
Bahamas, phase 2 (year 2)	US\$ 21,666
Barbados, phase 3	US\$116,957
Dominica, phase 2	US\$ 26,000
Saint Kitts and Nevis, phase 2	US\$ 26,000

Saint Vincent and the Grenadines, phase 2	US\$ 26,260
Sudan, phase 4	US\$145,860

(the above exclude agency support costs)

*Project
Milestones:*

Task	Date (Months after approval)
Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country.	2
First disbursement of funds	3
Submission of Progress reports	Every June and December
Submission of Terminal Report and Plan of Action	1-3 months after completion of respective phase

8. Title: *Assistance for regional awareness raising 2004*

Background:

The need to raise awareness about ozone protection remains one of the biggest challenges in ozone protection for numerous reasons, including changing the behaviour of citizens to avoid the use of ozone depleting products, encouraging business owners to adopt ozone friendly technology, mobilising political support for the implementation of the Montreal Protocol at the national level, and encouraging actions by industry that sustain the phase out successes already achieved. This has been emphasised in the *Communication Strategy for Global Compliance with the Montreal Protocol* developed under the Multilateral Fund.

Information, education and communication (IEC) activities targeted at specialised audiences (e.g. refrigeration servicing technicians) and at the general public are being undertaken at the country level by the National Ozone Units (NOUs) in developing countries (“Article 5 countries”) under their Institutional Strengthening projects. Additionally, UNEP through the DTIE OzonAction Programme clearinghouse has developed some common IEC “tools” including publications, videos and posters that it provides to NOUs for their adaptation, reproduction and dissemination in national IEC campaigns.

Through the Regional Networks, NOUs have expressed to UNEP the need for continued assistance with undertaking national awareness campaigns in 2004. This project responds to that need, and it is consistent with Decision 35/57 (a), which decided that “UNEP will...be provided with US \$200,000/year to support public awareness.”

Objectives:

The objective of this project is to:

- Provide the 8 regional networks of ODS Officers with financial support to increase awareness raising in their respective regions;

- Assist them in gathering support for sustaining phase-out projects by making stakeholders understand the importance of ozone protection;
- Targeting specific sectors in ODS phase out and raising their awareness in these sectors; and
- Developing materials that can be used on a regional basis to communicate the ozone issue.

Description:

UNEP will provide funds to specific member countries of the Regional Networks so that they may develop awareness materials. The Network members as a group, with inputs and advice from UNEP, will agree on the final choice of projects for their region, including which country should undertake the project and the timeframe. Once developed, the country that developed the material will share them with the other Network members in the region so that the latter may adapt, translate or otherwise use the materials in their own national IEC campaigns.

The exact type of awareness activity to be undertaken is not specified: it is left to the Network members themselves to decide on the specific projects that most suits their regional conditions.

Time Frame:

April 2004 – April 2005

Cost:

US\$ 200,000 (excluding agency support costs)

Project

Milestones:

Task	Date (Months after approval)
Sub-allotment of funds to UNEP regional offices	2
Projects decided by Network members	6
Awareness materials developed	10
Awareness materials shared with other Network members	12
Submission of PCR	6 months after project completion